



**Rapport sur les orientations  
budgétaires, les engagements  
pluriannuels envisagés  
ainsi que sur la structure et la gestion  
de la dette**

**présenté dans le cadre du débat  
d'orientation budgétaire**

**Année 2016**

Conseil municipal du 2 mars 2016

Le débat d'orientation budgétaire permet au conseil municipal de discuter de la préfiguration budgétaire et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.

## Sommaire

1. Le contexte budgétaire .....	4
1.1. L'environnement économique national et international.....	4
Résumé de la note de conjoncture de l'INSEE de décembre 2015 .....	4
Évolution des prix – panier du maire .....	4
Taux d'intérêts .....	5
Taux de chômage en France (source INSEE).....	6
Nombre de bénéficiaires du RSA en France .....	6
1.2. Le contexte législatif et réglementaire .....	6
Les modifications liées à la loi NOTRe .....	6
La loi de finances pour 2016.....	7
Abaissement du plafond de cotisation au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) .....	8
La population de référence.....	8
Le développement économique.....	8
Le marché de l'emploi local.....	8
2. Préambule au débat .....	9
3. La situation financière de la commune.....	11
3.1. L'analyse financière du budget principal.....	11
Les résultats 2015.....	11
L'épargne de gestion.....	11
L'épargne nette = épargne disponible.....	11
La capacité de financement des investissements .....	11
3.2. La structure et la gestion de la dette du budget principal .....	11
L'en-cours de la dette du budget principal.....	11
L'évolution de l'annuité du budget ville.....	12
Les ratios d'endettement du budget principal .....	12
4. Les perspectives du budget 2016 .....	14
4.1. Les conséquences des transferts de compétence et du schéma de mutualisation avec la CCBP.....	14
Le schéma de mutualisation .....	14
La baisse des allocations de compensation et le pacte fiscal avec la CCBP .....	14
4.2. Le contexte de réduction des ressources .....	16
4.3. Les dépenses de fonctionnement.....	16
Les charges à caractère général.....	16
Les frais de personnel.....	16
Les autres charges de fonctionnement.....	17
4.4. Les recettes de fonctionnement .....	17
Les impôts "ménages" .....	17
Les autres recettes .....	17
4.5. Les recettes d'investissement.....	17
Les subventions d'investissement.....	17

Les cessions.....	18
Les emprunts à venir .....	18
Le FCTVA .....	18
La taxe d'aménagement .....	18
4.6. Les dépenses d'investissement .....	18
4.7. Les mesures à prendre .....	18
La réalisation d'une analyse prospective .....	18
Les hypothèses prises en compte .....	19
Les résultats.....	21
Nos mesures .....	21
Quels sont les résultats de ces mesures ? .....	22
5. Le budget de l'eau potable.....	23
5.1. Analyse financière du budget eau potable.....	23
Les résultats 2015.....	23
L'épargne de gestion.....	23
L'épargne nette .....	23
La capacité de financement des investissements .....	23
5.2. La structure et la gestion de la dette du budget eau potable .....	23
L'en-cours de la dette du budget eau potable .....	23
L'évolution de l'annuité du budget eau .....	24
Les ratios d'endettement du budget eau.....	24
5.3. Les perspectives du budget eau 2016.....	24
Le prix de l'eau .....	24
Les salaires affectés au budget eau.....	25
Les investissements possibles en 2016.....	25
Les subventions .....	25
Les emprunts .....	25
6. Le budget de l'assainissement .....	26
6.1. L'analyse financière du budget assainissement .....	26
Les résultats 2015.....	26
L'épargne de gestion.....	26
L'épargne nette .....	26
La capacité de financement des investissements .....	26
6.2. La structure et la gestion de la dette du budget assainissement.....	26
L'en-cours de la dette du budget assainissement .....	26
L'évolution de l'annuité du budget assainissement .....	27
Les ratios d'endettement du budget assainissement.....	27
6.3. Les perspectives du budget assainissement 2016.....	27
Le fonctionnement .....	27
Les salaires affectés au budget assainissement .....	28
Les investissements possibles en 2016.....	28
Les subventions .....	28
Les emprunts .....	28
7. Engagements pluriannuels .....	29

# 1. Le contexte budgétaire

## 1.1. L'environnement économique national et international

### Résumé de la note de conjoncture de l'INSEE de décembre 2015

À l'été 2015, le PIB de la zone euro s'est à peine infléchi (+0,3 %), comme en Allemagne, en Italie et en Espagne. L'activité a en revanche rebondi un peu plus fortement que prévu en France (+0,3 %) après la forte croissance du premier trimestre et le trou d'air du printemps. Dans quasiment tous ces pays, la demande intérieure est restée allante mais l'activité a été pénalisée par des exportations en repli. Le climat des pays émergents est resté globalement maussade. Les informations conjoncturelles de l'automne suggèrent que le climat des affaires des pays émergents cesserait de se dégrader, ce qui est de bon augure pour le commerce mondial dont le redémarrage serait cependant poussif.

En prévision jusqu'à mi-2016, la croissance resterait solide aux États-Unis et au Royaume-Uni, de nouveau assise sur une demande intérieure vigoureuse. Dans la zone euro, la dépréciation de la monnaie unique, proche de son plus bas niveau depuis 2003 face au dollar, donne un motif d'optimisme supplémentaire quant au rebond des exportations. La politique accommodante de la Banque centrale européenne a également entraîné une baisse des taux d'intérêt, incitant ménages et entreprises à investir davantage. Enfin, le cours du pétrole a atteint en novembre son plus bas niveau depuis début 2009, ce qui renforce le pouvoir d'achat des ménages et la situation financière des entreprises.

Ces impulsions, l'amélioration du climat des affaires depuis le début de l'année et la hausse rapide du pouvoir d'achat des ménages suggèrent une augmentation progressive de la croissance en France. Les attentats du 13 novembre à Paris conduisent pourtant à modifier ce scénario à court terme, à cause des craintes qu'ils suscitent auprès des consommateurs et des touristes. De ce fait, l'infléchissement de certaines activités de services serait le principal facteur du ralentissement du PIB au quatrième trimestre, qui n'augmenterait que de 0,2 %. Au premier semestre 2016, ces effets ne pèseraient quasiment plus sur la croissance, sans provoquer pour autant de contrecoup. En outre, les dépenses d'investissement en logement cesseraient quasiment de baisser dès la fin 2015 après plus de deux années de fort recul. Par ailleurs, la situation financière des entreprises, qui s'est déjà fortement redressée en 2015, s'approcherait encore un peu plus de sa moyenne d'avant-crise.

Au total, l'économie française accélérerait au premier trimestre 2016 (+0,4 %), en conservant ce rythme au deuxième trimestre. Après une année de reprise modérée en 2015 (+1,1 %), l'acquis de croissance pour 2016 atteindrait presque ce niveau dès la mi-année (+1,0 %). Avec la reprise de l'activité et le développement des dispositifs visant à enrichir la croissance en emplois, l'emploi marchand continuerait de progresser d'ici juin 2016. En tenant compte des branches non marchandes, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait, compensant sa hausse récente pour atteindre en France 10,4 % mi-2016, soit son niveau de mi-2015.

En novembre 2015, l'inflation est restée très modérée : les prix à la consommation ont stagné sur un an. L'inflation se redresserait mais resterait faible en 2016.

### Évolution des prix – panier du maire

Le "panier du maire" est un indice spécifique qui mesure l'inflation constatée pour les communes. Son étude est désormais menée en partenariat entre l'AMF et la Banque Postale.

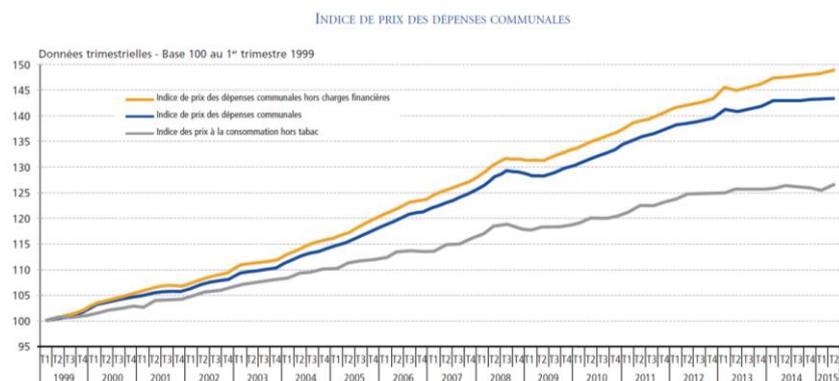
L'indice de prix des dépenses communales mesure l'inflation réellement supportée par les communes, en comparaison avec l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Il permet ainsi de rendre compte au mieux de la progression des dépenses supportées par les maires résultant de la simple hausse mécanique des prix, sans aucunement prendre en compte les coûts liés à l'amélioration qualitative des services ou à l'application de normes législatives.

Dépenses communales	Poids dans les dépenses totales retenues pour l'indice*	Indices retenus
Frais de personnel	40 %	Combinaison du GVT positif, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de la hausse du taux de cotisation employeur CNRACL le cas échéant. Les effets des départs à la retraite qui peuvent se traduire par un effet négatif sur l'indicateur ne sont pas pris en compte.
Dépenses d'investissement	26 %	Combinaison des index BT 01 et TP 01 et des indices de prix « Machines et équipements », « Véhicules automobiles », « Meubles », « Meubles de bureau et de magasin », « Matériels de traitement de l'information y.c. micro-ordinateurs »
Subventions et participations	12 %	Moyenne pondérée des indices des autres postes de fonctionnement
Achats de matières et fournitures	8 %	Combinaison des indices « Eau naturelle, traitement et distribution d'eau », « Electricité, gaz, vapeur, air conditionné », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Énergie », « Produits pour l'entretien et réparation courante du logement »
Entretien et réparation	4 %	Combinaison des indices « Services d'ingénierie, études techniques », « Entretien et réparation de véhicules personnels », « Transports, communications et hôtellerie », « Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation », « Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements »
Frais financiers	3 %	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme *

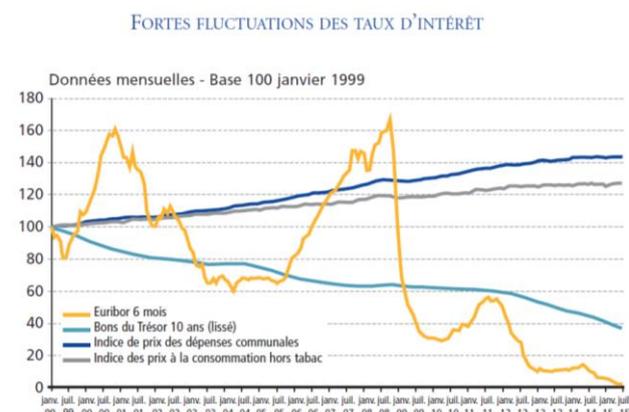
	1999 - 2014	2 <sup>e</sup> trimestre 2015
	Évolution annuelle moyenne	Valeur de l'indice (Base 100 au 1 <sup>er</sup> trimestre 1999) / Évolution sur les 4 derniers trimestres
Indice de prix des dépenses communales	+ 2,2 %	143,4 / + 0,66 %
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	+ 2,3 %	148,8 / + 1,06 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	+ 1,4 %	126,6 / + 0,13 %

Sur les quatre derniers trimestres 2015, l'indice de prix des dépenses communales progresse plus rapidement que l'inflation hors tabac (+1,06 % contre +0,13 %)

À noter que le prix des dépenses de personnel enregistre une hausse plus limitée que celle observée l'année précédente, puisque son évolution dépend une nouvelle fois uniquement de l'effet avancée des carrières (le « GVT positif ») et de l'augmentation du taux de la contribution employeur due à la CNRACL. Or, la revalorisation de ce dernier a été moins forte : elle s'est élevée à 0,1 point en janvier 2015, contre + 1,55 point en janvier 2014. Le point d'indice de la fonction publique, quant à lui, n'a pas été revalorisé depuis mi-2010. Au global, sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents), la progression de la composante prix des dépenses de personnel est de 2,8 %.



## Taux d'intérêts



Depuis plus de trois ans, la composante « taux court » de l'indice de prix des frais financiers s'inscrit en baisse chaque année comparée à l'année précédente, même si cette baisse s'est ralentie sur l'ensemble de l'année 2014 comparée à 2013.

Depuis mai 2014, cette composante connaît une nouvelle période de très forte baisse entraînant sa diminution de - 54 % sur les quatre derniers trimestres observés, comparés aux quatre précédents.

La composante « taux long » prolonge et amplifie sa tendance baissière sur longue période et enregistre une diminution de 13 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents.

Ces évolutions viennent ralentir la progression de l'indice de prix des dépenses communales.

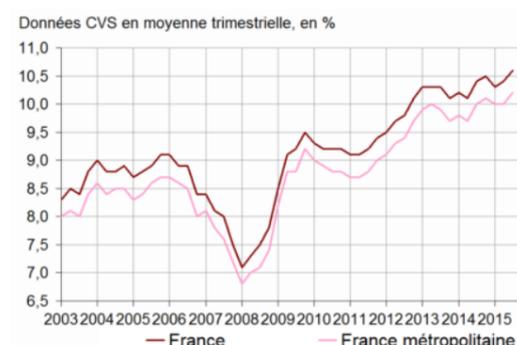
## Taux de chômage en France (source INSEE)

En moyenne sur le troisième trimestre 2015, le taux de chômage au sens du BIT est de 10,6 % de la population active en France.

En France métropolitaine, le nombre de chômeurs a augmenté de 75.000, à 2,9 millions de personnes ; le taux de chômage augmente ainsi de 0,2 point par rapport au trimestre précédent, et s'établit à 10,2 %.

La hausse concerne l'ensemble des tranches d'âge, mais plus particulièrement les jeunes. Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,2 point.

Taux de chômage au sens du BIT



## Nombre de bénéficiaires du RSA en France

Tableau 1 – Nombre de foyers bénéficiaires du Rsa selon la composante et évolution en glissement annuel

	Effectifs fin septembre 2015 (en milliers)			Évolution entre septembre 2014 et septembre 2015 (en %)
	Métropole	Dom	France entière	
■ Rsa socle	1 694	212	1 906	3,0 ▼
Rsa socle seul	1 426	195	1 621	2,4 ▼
Rsa socle et activité	267	17	285	7,2 ▼
■ Rsa activité seul	557	36	593	9,7 ▲
<b>Total Rsa</b>	<b>2 250</b>	<b>249</b>	<b>2 499</b>	<b>4,5 ▼</b>

Source : Cnaf – Dser. Champ : Régime général, France entière. Note : L'évolution entre septembre 2014 et septembre 2015 est stable (■), plus faible (▼) ou plus élevée (▲) que celle observée entre juin 2014 et juin 2015.

Fin septembre 2015, près de 2,50 millions de foyers bénéficient du Rsa versé par les Caf, dont 2,25 millions résident en France métropolitaine et 249.000 dans les Dom. Le nombre de bénéficiaires

augmente de 4,5 % entre fin septembre 2014 et fin septembre 2015, soit légèrement moins vite qu'au trimestre précédent (4,7 % entre juin 2014 et juin 2015).

## 1.2. Le contexte législatif et réglementaire

### Les modifications liées à la loi NOTRe

L'article 107 de la loi NOTRe relatif à l'« amélioration de la transparence financière » prévoit diverses dispositions :

- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.
- « Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

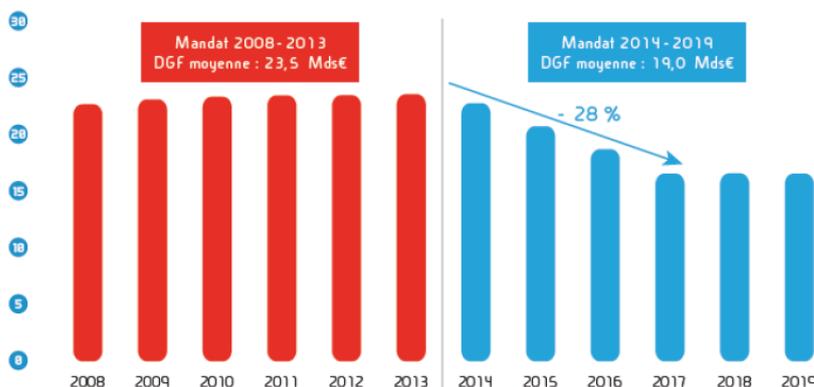
### La poursuite de la contribution au redressement des finances publiques

La réduction opérée en 2016 sera similaire à celle de 2015, à savoir 3,67 milliards d'euros. La répartition est proportionnelle au poids des recettes de fonctionnement des communes et des groupements, à savoir une baisse correspondant à de 1,9 % des recettes de fonctionnement pour les communes et à 2,5 % des recettes de fonctionnement pour les groupements.

Pour chaque collectivité, la baisse sera calculée, comme l'an dernier, en proportion des recettes réelles de fonctionnement, hors budgets annexes.

La référence aux derniers comptes de gestion disponibles permet d'envisager pour 2016 la prise en compte des comptes de gestion 2014. La baisse de DGF sera égale à 1,8 % des recettes réelles de fonctionnement (recettes exceptionnelles exclues). Elle était de 1,83 % en 2015 et de 0,74 % en 2014.

**Dotation globale de fonctionnement du bloc communal**  
(en milliards d'euros courants)



### La suppression de la dotation nationale de péréquation (DNP)

Son enveloppe (794 millions € en 2015) est redistribuée par l'intermédiaire de deux dotations existantes : la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

### La modification de la dotation de solidarité rurale (DSR)

Les fractions dites « péréquation » et « cible » fusionnent. La proportion de communes éligibles est resserrée pour mieux cibler les communes les plus fragiles. Ainsi, 2/3 des communes de moins de 10.000 habitants seront désormais éligibles au lieu de 98 % actuellement (soit 23.100 contre 34.615).

Sont éligibles les communes dont le potentiel financier est inférieur au double de la moyenne, ce qui sera le cas de Liverdun.

Le principal changement dans sa répartition repose sur la prise en compte des enfants : on ne tient plus compte des enfants domiciliés sur la commune mais de ceux scolarisés.

Les communes éligibles en 2015 et en 2016 voient leur dotation encadrée : la dotation 2016 ne pourra pas être inférieure à 95 % (contre 90 % auparavant) ou supérieure à 120 % par rapport à celle de 2015 (montants DNP + DSR cible + DSR péréquation).

### La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement. Le taux retenu est de 1 % en 2016. Il était de 0,9 % en 2015 et 2014 et de 1,8 % en 2013 et 2012.

### L'élargissement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics

Actuellement, le bénéfice du FCTVA est réservé aux seules dépenses réelles d'investissement.

Cette mesure élargit l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'objectif étant d'accompagner l'effort d'entretien et de réhabilitation des bâtiments publics. Les modalités d'application de ces nouvelles dispositions n'étant pas encore publiées, nous ne savons pas, à ce jour, calculer le FCTVA sur ces dépenses de fonctionnement.

Le taux de FCTVA reste à son niveau 2015 : 16,404 %.

### ***La reconduction du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires***

Le fonds (50 € par élève) pour la rentrée 2015-2016 est reconduit et semble pérennisé.

### **Abaissement du plafond de cotisation au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)**

La cotisation au CNFPT passe de 1 % à 0,9 %, générant une économie de 1.500 € environ.

## **1.3. L'environnement économique et social local**

### **La population de référence**

La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est désormais de 6.021 habitants (contre 5.983 en 2015 et 6.084 en 2014).

### **Le développement économique**

**Nous vous renvoyons au DOB de la communauté de communes pour le détail de l'activité économique sur le bassin.**

### **Le marché de l'emploi local**

A Liverdun, au 15/12/2015, on compte 370 demandeurs d'emploi (203 hommes et 167 femmes) dont 250 indemnisés, contre 333 demandeurs d'emploi fin 2014.

On compte également 194 bénéficiaires du RSA (179 fin 2014) dont 58 bénéficiaires du RSA activité (64 fin 2014).

## 2. Préambule au débat

Comme chaque année, le budget 2016 exprimera en chiffres la stratégie de la municipalité dans le respect de certaines valeurs qui conduisent l'action menée : soutien à l'éducation et aux associations, préservation de l'environnement, solidarité.

Toutefois, cette année, certaines décisions difficiles devront être prises afin de garantir les équilibres budgétaires sur le moyen et le long termes.

En effet, nos marges de manœuvre tendent à disparaître en raison de plusieurs phénomènes qui se cumulent :

- En plus du maintien des services aux habitants, nous devons tout d'abord faire face à de nouvelles dépenses obligatoires dues à de nouvelles normes ou réglementations. Il s'agit :
  - Des activités liées à la réforme des rythmes scolaires, quasiment gratuites à Liverdun pour les familles afin que tous les enfants puissent y participer (près de 80 % de participation pour un coût annuel d'environ **40.000 euros** déduction faite des diverses aides versées par la CAF ou l'État, en section de fonctionnement).
  - De la mise en accessibilité des bâtiments communaux en 6 ans (environ **100.000 euros** par an en moyenne déduction faite des subventions, en section d'investissement).
- Ensuite, nous devons garantir la sécurité des Liverdunois et réaliser des travaux de mise en sécurité de la falaise du Pisuy. Le coût sera défini par un maître d'œuvre en cours de recrutement. Il dépassera probablement 100.000 euros (en section d'investissement).
- Parallèlement, les dotations de l'État continuent de baisser de manière substantielle. Nous avons anticipé, en 2014, une baisse de 40.000 euros par an. C'était ce qui avait été annoncé par le gouvernement (gel des dotations à compter de 2011 puis, en 2014, diminution de 1,5 milliard d'euros dans le cadre du « Pacte de confiance et de solidarité » décidé par l'État en juillet 2013. Ce Pacte prévoyait une baisse des concours financiers de 1,5 milliard d'euros en 2014 puis de 1,5 milliard d'euros supplémentaire en 2015). C'était difficile à absorber, mais supportable. Et nous avons effectivement perdu 42.000 euros en 2014.

Avec la loi de finances 2015, votée en décembre 2014, c'est un changement complet d'échelle qui s'est imposé pour la contribution demandée aux collectivités locales. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015 à 2017, la commune a perdu non pas 40.000 euros, mais le triple soit 122.000 euros de baisse (dont 10.000 en raison de la baisse de la population).

En 2016, nous prévoyons de perdre encore 87.000 euros, et autant en 2017.

Ces sommes s'ajoutent. La différence de recettes sera donc, à l'horizon 2017 par rapport à 2013, de 338.000 euros. Cette perte se retrouvera chaque année. Nous avons anticipé, en 2014, la moitié de cette perte (soit 40.000 euros chaque année de 2014 à 2017).

Plus parlant encore, il faut compter avec un écart entre les dotations perçues en 2008 (1.281.000 euros) et celles qui seront perçues en 2017 (850.000 euros) de **430.000 euros** (soit un tiers de dotations en moins). À titre de comparaison, cette somme représente :

- les frais de personnel (charges patronales comprises) d'au moins 15 agents de catégorie C,
- ou environ 17 % des impôts (taxe d'habitation et taxe foncière) versés par les ménages à la commune,
- ou plus que ce que la commune rembourse comme emprunt chaque année (395.000 euros en 2016 sur le budget communal).

- Le transfert des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement à la communauté de communes au plus tard en 2020, prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015, n'est pas sans conséquences. En effet, le personnel qui exerce son activité à titre essentiel pour l'eau ou l'assainissement sera transféré à la CCBP.

Mais il ne faut pas oublier que plusieurs agents de la commune travaillent pour partie pour l'eau et l'assainissement (le DGS pour les emprunts, la prospective, les questions juridiques, les subventions, le DST pour les aspects techniques et le suivi des gros dossiers, la DRH pour la paye, les budgets et les questions de ressources humaines, l'assistante RH pour les formations, le responsable du centre technique municipal pour le management des agents, etc.). À ce titre, les budgets eau et assainissement reversent logiquement une partie de ces salaires au budget communal.

Or, ces agents ne seront pas transférés et n'auront plus de missions relatives à l'eau ou l'assainissement puisqu'elles seront assurées directement par la CCBP. Ainsi, le transfert pénaliserait le budget communal, dès 2020, de **100.000 euros** par an, sauf s'il est possible de mutualiser certains de ces agents avec la CCBP. Cette piste sera bien sûr explorée.

- Nous pouvons enfin ajouter la fin du dispositif de subventionnement des projets d'investissement par le département, inimaginable en 2014. Cela correspond à **68.000 euros** de subventions annuelles perdues.

L'effet de ciseaux est donc plus que jamais réel. Le budget 2016 et les suivants devront y faire face.

Les efforts de gestion devront être poursuivis car ce sont les excédents de fonctionnement qui permettent de financer des investissements, notamment ceux relatifs à l'entretien du patrimoine et à la mise en accessibilité des bâtiments publics. Il sera nécessaire de réduire l'ensemble des crédits attribués habituellement à chaque poste de dépense, quand c'est possible.

Ces efforts de gestion se traduisent déjà par l'optimisation de l'utilisation des locaux (rassemblement des associations à la MPT par exemple, fermeture et vente de l'ancienne mairie, vente de la MJC, fermeture de la médiathèque Picasso, bail emphytéotique administratif en cours pour la gendarmerie, partage des locaux du pré Saint-Nicolas avec le département), générant des économies de fonctionnement (chauffage, électricité, assurance, téléphone...).

Le désendettement de la commune devra également être poursuivi.

Mais cela ne sera pas suffisant. Il est en effet nécessaire d'économiser au moins 100.000 euros par an pour rester à l'équilibre et retrouver des marges de manœuvre. D'autres mesures vous seront donc proposées au cours de ce débat.

## 3. La situation financière de la commune

### 3.1. L'analyse financière du budget principal

L'analyse de la situation financière qui suit résulte du compte administratif prévisionnel connu au moment du DOB. Les montants indiqués dans les tableaux suivants sont en milliers d'euros.

#### Les résultats 2015

Le résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) est de +112.000 €. Il était de -14.000 € en 2014.

#### L'épargne de gestion

L'épargne de gestion, qui correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante, atteint 438.000 € (contre 358.000 € en 2014). Ce sont les excédents de fonctionnement de l'année hors charges financières et exceptionnelles.

#### L'épargne nette = épargne disponible

L'épargne nette est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt (remboursement du capital + intérêts). Elle se monte à -69.000 € en 2015 (-92.000 € en 2014).

#### La capacité de financement des investissements

En ajoutant à l'épargne nette les recettes réelles d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions d'investissement), on obtient la capacité annuelle de financement des investissements. Ce montant ne tient pas compte des reports d'une année sur l'autre ni des emprunts réalisés. Il atteint 515.000 € en 2015 (750.000 € en 2014).

Soldes intermédiaires de gestion	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	2015
Recettes courantes de fonctionnement	4310	4801	4770	4833	5536	5135	5059	5122
Charges de gestion courante	3723	4481	4305	4336	4406	4622	4700	4683
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>587</b>	<b>320</b>	<b>465</b>	<b>496</b>	<b>1131</b>	<b>512</b>	<b>358</b>	<b>438</b>
Variation n/n-1	-	-45%	45%	7%	128%	-55%	-30%	22%
Charges financières	206	222	194	179	164	147	134	120
Variation n/n-1	-	8%	-13%	-8%	-9%	-10%	-9%	-10%
Produits exceptionnels	5	50	90	25	224	98	32	435
Charges exceptionnelles	140	65	52	8	224	40	49	535
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-134</b>	<b>-15</b>	<b>38</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>58</b>	<b>-16</b>	<b>-100</b>
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4315	4851	4860	4858	5760	5233	5091	5556
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4069	4768	4551	4523	4793	4810	4883	5338
<b>EPARGNE BRUTE = CAF</b>	<b>247</b>	<b>83</b>	<b>309</b>	<b>334</b>	<b>968</b>	<b>423</b>	<b>208</b>	<b>219</b>
Variation n/n-1	-	-66%	273%	8%	189%	-56%	-51%	5%
Emprunts remboursés (en capital)	334	363	352	345	321	289	301	288
<b>EPARGNE NETTE (disponible)</b>	<b>-88</b>	<b>-280</b>	<b>-42</b>	<b>-11</b>	<b>646</b>	<b>133</b>	<b>-92</b>	<b>-69</b>
Variation n/n-1	-	219%	-85%	-75%	-6215%	-79%	-169%	-25%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	541	656	818	312	483	282	842	585
<b>CAPACITE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS A</b>	<b>454</b>	<b>377</b>	<b>776</b>	<b>302</b>	<b>1130</b>	<b>415</b>	<b>750</b>	<b>515</b>
Variation n/n-1	-	-17%	106%	-61%	274%	-63%	81%	-31%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT B	1469	1107	508	524	540	821	794	427
Variation n/n-1	-	-25%	-54%	3%	3%	52%	-3%	-46%
<b>BESOIN DE FINANCEMENT C=B-A</b>	<b>1016</b>	<b>731</b>	<b>-267</b>	<b>222</b>	<b>-590</b>	<b>406</b>	<b>44</b>	<b>-88</b>
NOUVEAUX EMPRUNTS D	955	74	5	2	2	0	1	38
Variation du fonds de roulement =D-C=résultat de l'exercice	-61	-656	272	-220	591	-406	-43	127
Reprise des résultats antérieurs	482	421	-235	63	-157	434	28	-14
<b>Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)</b>	<b>421</b>	<b>-235</b>	<b>63</b>	<b>-157</b>	<b>434</b>	<b>28</b>	<b>-14</b>	<b>112</b>

### 3.2. La structure et la gestion de la dette du budget principal

#### L'en-cours de la dette du budget principal

L'en-cours de la dette est passé de 4.987.000 € en 2009 à 2.770.000 € au 31/12/2015, soit une baisse d'environ 44 % en 6 ans.

Le nombre d'emprunts est de 12 répartis auprès de 5 établissements prêteurs.

Les taux varient de : 0 % à 5,22 %.

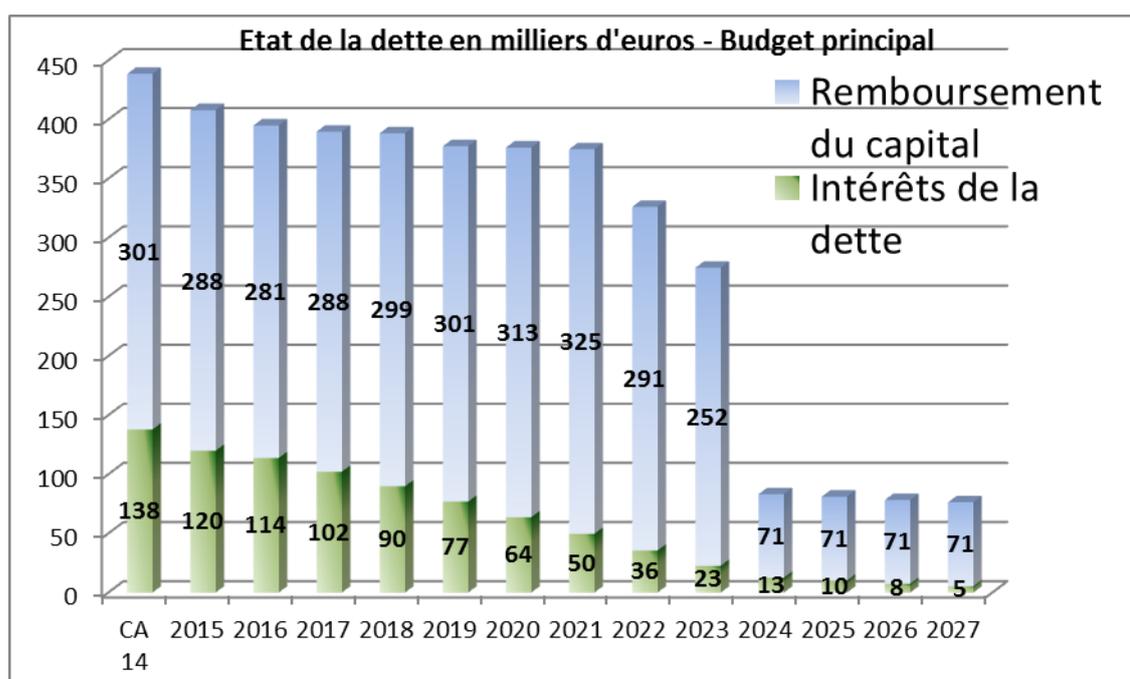
9 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 4 à taux variables.

Le tableau ci-dessous présente ce que sera l'encours de la dette jusqu'en 2027, en milliers d'euros, si la commune ne réalise pas d'emprunt d'ici là et si les taux d'intérêt sont stables.

En cours de la dette en capital au 1er janvier de l'année	CA 14	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	3319	3019	2770	2488	2201	1902	1602	1289	964	674	422	351	280	209
Variation n/n-1	-8%	-9%	-8%	-10%	-12%	-14%	-16%	-20%	-25%	-30%	-37%	-17%	-20%	-25%

## L'évolution de l'annuité du budget ville

La baisse de l'annuité de la dette se poursuit en 2016.



## Les ratios d'endettement du budget principal

Pour apprécier l'endettement de la collectivité, on peut prendre en compte le ratio "**capacité de désendettement**" (= en cours de la dette / épargne brute). Ce ratio est exprimé en nombre d'années. Il indique le degré de solvabilité de la collectivité c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacre tous ses excédents de fonctionnement.

Il est d'usage de considérer que ce ratio doit être inférieur à 12 années.

La capacité de désendettement de la commune évolue favorablement, passant de 15,9 années en 2014 à 13,8 années en 2015.

Un autre ratio intéressant est "annuité de la dette sur épargne de gestion". Il exprime la part des excédents de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles) utilisée par les remboursements d'emprunts. Il est d'usage de considérer qu'il est préférable que ce ratio soit inférieur à 80 %.

Ce ratio s'était grandement amélioré depuis 2009 mais avait augmenté en 2014 (121 %) en raison de la baisse de l'épargne de gestion. Il baisse en 2015, passant à 93 %.

Ratios d'endettement	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	2015
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne brute (en années)	17,3	60,1	14,9	12,8	4,1	8,5	15,9	13,8
Annuité de la dette / épargne de gestion	92%	183%	117%	106%	43%	85%	121%	93%

Un 3<sup>ème</sup> ratio, appelé "**ratio d'équilibre**", est utile. Il s'agit du rapport entre :

- ✓ les dépenses de fonctionnement auxquelles on ajoute l'amortissement de la dette
- ✓ et les recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio doit de préférence être inférieur à 1. Au-delà, cela signifie que les recettes réelles de fonctionnement ne sont pas suffisantes pour payer les dépenses de fonctionnement et les remboursements d'emprunts.

Ce ratio s'est largement amélioré depuis 2009, passant de 1,07 à 1,00 en 2013. Il est repassé au-dessus de 1 en 2014 (1,05) en raison de la baisse des recettes réelles de fonctionnement. En 2015, il baisse légèrement à 1,04.

	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	2013	CA 14	2015
(dép de fonct+amortiss dette)/recettes réelles de fonctont.	1,04	1,07	1,03	1,02	0,91	1,00	1,05	1,04

## 4. Les perspectives du budget 2016

### 4.1. Les conséquences des transferts de compétence et du schéma de mutualisation avec la CCBP.

#### Le schéma de mutualisation

Nos budgets à partir de cette année vont être bouleversés, en dépenses comme en recettes, par le schéma de mutualisation adopté fin 2015 par la communauté de communes et l'ensemble des communes-membres.

Les incidences financières pour 2016, encore en phase de calcul par la CCBP au moment de la rédaction du présent DOB, devraient être les suivantes :

#### *Propreté – voirie*

Le transfert génère une baisse annuelle des dépenses d'environ 140.000 € (transfert de 3 agents : 109.000 € ; fournitures : 14.000 € ; carburants : 4.880 €, etc.)

#### *Déneigement*

Le transfert génère une baisse annuelle des dépenses d'environ 29.000 € (astreintes hivernales : 14.600 € ; sel de déneigement : 12.600 € ; entretien : 1.669 €).

#### *Éclairage public*

Le transfert génère une baisse annuelle des dépenses d'environ 109.000 € (transfert d'un agent pris en compte pour un mi-temps, consommation d'électricité : 78.000 € environ ; petites fournitures, etc.).

#### *Police*

Le transfert génère une baisse annuelle des dépenses d'environ 34.000 € (salaire d'un agent et frais divers).

#### *Transfert total*

Le total des charges transférées se monte à environ 312.000 €. Ces charges n'apparaîtront plus dans les dépenses de fonctionnement du budget 2016.

#### La baisse des allocations de compensation et le pacte fiscal avec la CCBP

La contrepartie de la diminution des charges en raison des transferts à la CCBP est la baisse des allocations de compensation versées par la communauté de communes.

En principe, les allocations de compensation devraient baisser en 2016 de 312.000 €. Elles seraient donc égales à -242.000 € (soit +70.000 – 312.000) au lieu de +70.000 € en 2015. Toutefois, ce ne sera pas le cas en raison du pacte fiscal proposé par la CCBP (voir ci-dessous).

#### *Principe du pacte*

Le pacte financier et fiscal est un outil par le biais duquel les relations financières entre les communes et l'intercommunalité doivent être discutées. Il est également la traduction du projet de territoire porté par la communauté et les communes avec pour objectif de concilier le projet de territoire et la situation financière de l'EPCI et des communes.

La communauté de communes est une communauté à fiscalité unique professionnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Par ce mécanisme, l'EPCI perçoit la fiscalité professionnelle des entreprises du bassin pour la reverser, pour partie, aux communes membres sur les bases évaluées en 2002 par

le biais des attributions de compensation (AC). Ces attributions de compensation varient lors de chaque nouveau transfert de compétences à hauteur de l'évaluation des charges transférées.

Un premier pacte financier et fiscal a été établi en 2007 suite à la fermeture des brasseries Kronenbourg.

Un deuxième pacte a été acté en 2008 afin de coordonner les politiques fiscales des communes et du groupement afin de donner les marges de manœuvre suffisantes à la communauté de communes pour porter le projet territoire « Pompey à l'horizon 2030 ».

Le nouveau pacte financier et fiscal s'articule autour de 4 volets :

1. Un volet fiscal permettant par le biais d'un transfert de fiscalité des communes vers l'intercommunalité d'assurer une dynamique favorable pour l'intercommunalité afin d'assurer les charges transférées et permettant une réduction de la contribution des communes au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).
2. Un volet de solidarité financière avec la prise en charge du FPIC pour les communes dites "pauvres" (à hauteur de 100 %) comme Liverdun, ou "tendues" (à hauteur de 50 %).
3. Un volet prenant en compte les charges de centralité par le biais de l'évaluation des charges et notamment les matériels et le financement de nouveaux services.
4. Un volet actant une nouvelle répartition des taxes et redevances entre communes et intercommunalité.

Ainsi, la communauté de communes a décidé :

1. D'augmenter de 4 points la taxe foncière, portant le taux intercommunal de 1,65 % à 5,65 %.

Il conviendra de décider si la commune répercute tout ou partie de cette augmentation en diminuant d'autant son propre taux de taxe foncière. Si la commune baisse d'autant son taux, elle perdra 212.000 € de recettes fiscales. Cette baisse sera compensée par les allocations de compensation versées par la CCBP qui seraient alors égales à -30.000 euros (soit -242.000 + 212.000).

2. De modifier les modalités d'attribution des fonds de concours afin de prendre en charge le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour les communes dites pauvres (100 %) ou tendues (50 %). La situation est déterminée par les critères de potentiel fiscal, d'effort fiscal et de revenu par habitant de la commune au regard des moyennes de la strate. Dans ces conditions, la commune de Liverdun percevra un fonds de concours annuel correspondant à 100 % du FPIC (soit environ 39.000 euros en 2016), mais ne bénéficiera plus du fonds de concours de fonctionnement de 23.000 euros par an.
3. Que la taxe d'aménagement (entre 10.000 et 60.000 euros selon les années) sera répartie à hauteur de 50 % entre les communes et l'intercommunalité. En 2016, la commune percevra la taxe d'aménagement et en reversera la moitié à la communauté de communes. À partir de 2017, ce sera le contraire.
4. Que lorsque le domaine public est mis à disposition du Bassin de Pompey, celui-ci fixe les redevances dues pour l'occupation du domaine qu'il gère et les perçoit (2.500 euros par an).

Toutefois, il ne faut pas oublier que la commune devra rembourser à la CCBP la part des allocations de compensations versées en 2015 alors que les charges sont transférées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, à savoir environ 100.000 euros (le tiers des charges transférées, hors sel et vêtements du personnel).

Au final, l'allocation de compensation de 2016 sera égale à -130.000 euros (soit -30.000 - 100.000).

## 4.2. Le contexte de réduction des ressources

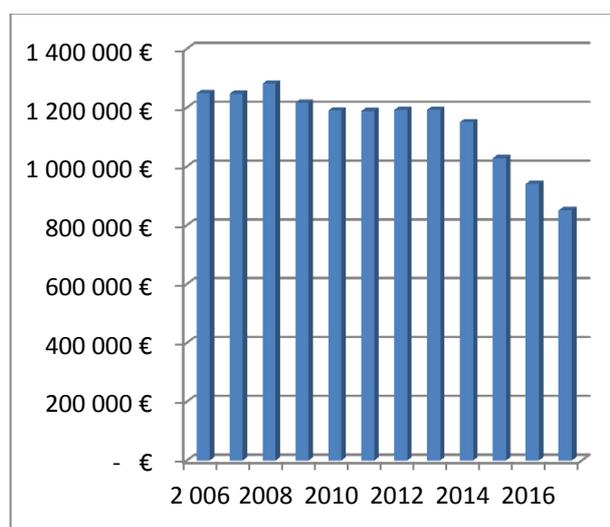
Les dotations de l'État ne sont pas encore notifiées pour 2016 au moment de la rédaction du présent DOB. Comme évoqué en préambule, les prévisions sont très sombres et nous allons connaître une baisse très importante de la dotation globale de fonctionnement, égale à 1,8 % des recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) de 2014.

En appliquant cette formule, nous obtenons une baisse de 87.418 € (4.856.590 € x 1,8 %)

Nous parions avec un optimisme raisonnable sur une stabilité des autres dotations.

Le tableau ci-après (et le graphique correspondant) montre bien à quel point la commune est pénalisée par l'évolution des dotations de l'État, l'écart entre les dotations perçues en 2008 (1.281.000 €) et qui seront perçues en 2017 (850.000 €) dépassant 430.000 € (soit un tiers de dotations en moins).

	2 006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation Forfaitaire	1 041 855 €	1 055 591 €	1 067 293 €	1 021 500 €	1 009 000 €	998 598 €	1 004 700 €	1 005 839 €	961 517 €	856 876 €	769 458 €	679 458 €
Evolution en %	-	1,32%	1,11%	-4,29%	-1,22%	-1,03%	0,61%	0,11%	-4,41%	-10,88%	-10,20%	-11,70%
Dotation Solidarité Rurale	58 778 €	63 212 €	68 665 €	68 500 €	65 000 €	65 887 €	68 570 €	71 212 €	73 099 €	75 979 €	75 979 €	75 979 €
Evolution en %	-	7,54%	8,63%	-0,24%	-5,11%	1,36%	4,07%	3,85%	2,65%	3,94%	0,00%	0,00%
Fonds National de Péréquation	148 441 €	128 404 €	145 600 €	126 500 €	116 000 €	123 802 €	118 840 €	115 433 €	116 148 €	95 549 €	95 549 €	95 549 €
Evolution en %	-	-13,50%	13,39%	-13,12%	-8,30%	6,73%	-4,01%	-2,87%	0,62%	-17,74%	0,00%	0,00%
<b>Total des dotations</b>	<b>1 249 074 €</b>	<b>1 247 207 €</b>	<b>1 281 558 €</b>	<b>1 216 500 €</b>	<b>1 190 000 €</b>	<b>1 188 287 €</b>	<b>1 192 110 €</b>	<b>1 192 484 €</b>	<b>1 150 764 €</b>	<b>1 028 404 €</b>	<b>940 986 €</b>	<b>850 986 €</b>
Evolution en %	-	-0,15%	2,75%	-5,08%	-2,18%	-0,14%	0,32%	0,03%	-3,50%	-10,63%	-8,50%	-9,56%
Evolution N / N-1	-	1 867 €	34 351 €	- 65 058 €	- 26 500 €	- 1 713 €	3 823 €	374 €	- 41 720 €	- 122 360 €	- 87 418 €	- 90 000 €



Total des dotations

Chaque année, de 2015 à 2017, il faudrait que la commune augmente les impôts dits "ménages" d'environ 4 % pour conserver les mêmes recettes de fonctionnement (1 % représente environ 25.000 euros de recettes supplémentaires).

## 4.3. Les dépenses de fonctionnement

### Les charges à caractère général

La situation économique générale et la diminution des dotations de l'État nous imposent d'être vigilants sur les dépenses de fonctionnement.

### Les frais de personnel

Les charges de personnel (la moitié du total) seront contenues avec rigueur, d'autant que l'incidence du GVT (glissement vieillesse technicité) tire chaque année ces dépenses vers le haut malgré le gel du point d'indice, qui pourrait augmenter en 2017.

Pour 2016, les transferts d'agents à la CCBP (170.000 €), la réforme des rythmes scolaires, les évolutions d'indices et d'échelons dues à l'ancienneté, l'application de la modernisation du régime indemnitaire votée en 2013, les avancements de grade de certains agents, mais aussi les départs en retraite et les remplacements d'agents absents, influenceront sur les frais de personnel.

Ainsi, les frais de personnel devraient passer de 2.870.000 euros en 2015 à 2.700.000 euros en 2016.

## Les autres charges de fonctionnement

La dotation au CCAS sera fixée à 204.000 € (203.000 € en 2015). À noter que des permanences sociales au pré Saint-Nicolas seront mises en place à compter d'avril 2016.

L'enveloppe des subventions au secteur associatif serait de l'ordre de 120.000 € (115.000 € en 2015). Elle intègre désormais en année pleine les mises à disposition d'agents à l'OMA (10.248 €) et au FTM (5.204 €).

Nous confirmons ainsi l'attachement que notre municipalité porte aux actions sociales, sanitaires, sportives, culturelles et récréatives.

## 4.4. Les recettes de fonctionnement

### Les impôts "ménages"

Pour 2016, les députés ont voté une revalorisation des valeurs locatives de 1 %.

Ainsi, appliquant la baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de l'augmentation pratiquée par la CBBP dans le cadre du pacte fiscal, le produit des trois taxes sur les ménages (TH, TFPB et TFPNB) est évalué à 2.333.000 €. Il était de 2.514.000 € en 2015.

### Les autres recettes

Les taxes diverses (droits de mutation, sur l'électricité) contribueront également aux recettes de fonctionnement.

Les produits de gestion courante, produits financiers, produits exceptionnels, travaux en régie et reprises sur provisions compléteront nos recettes.

Au total, les recettes de fonctionnement qui devraient être budgétées sont estimées, au moment de ce DOB, à 4.577 K€, contre 5.556 K€ en 2015, **soit une baisse d'environ 18 %**, alors que les charges de fonctionnement ne baisseraient que de 15 %.

## 4.5. Les recettes d'investissement

### Les subventions d'investissement

Nous devons anticiper la baisse des subventions d'investissement. En effet, la baisse des dotations de l'État aux collectivités aura inévitablement des conséquences sur les subventions de la région et du département aux communes.

À ce sujet, le dispositif de dotation communale d'investissement du conseil départemental ne sera pas reconduit tel quel pour 2016 (en 2015, nous avons obtenu une dotation d'investissement transitoire de 23.000 euros dont nous venons d'avoir le versement en février 2016).

Les dispositifs de subventionnement de la nouvelle grande région ne nous ont pas encore été communiqués.

Par ailleurs, les critères d'obtention des subventions de l'État au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) restent, comme en 2015, très draconiens. Nous avons néanmoins effectué trois demandes :

- Travaux d'Ad'AP (subvention espérée de 9.000 €).
- Travaux de sécurité incendie de l'école Brassens (subvention espérée de 3.800 €).
- Travaux de rénovation des sanitaires de l'école Champagne (subvention espérée de 9.900 €).

Enfin, un nouveau dispositif de soutien à l'investissement local vient de nous être communiqué. Nous allons le mobiliser autant que possible.

## Les cessions

Dans le cadre de l'optimisation de l'occupation des bâtiments communaux, plusieurs opérations sont en cours :

- Un appel à projet pour la création de logements à l'ancienne mairie.
- La vente de la MJC, pour laquelle le premier compromis de vente n'a pu aboutir. Des discussions sont en cours. Cette vente devrait rapporter environ 200.000 euros.
- La passation d'un bail emphytéotique administratif pour la gendarmerie qui devrait nous permettre de dégager une soulte conséquente et nous évitera de réaliser de gros travaux (accessibilité, isolation, toiture...) pour lesquels la commune n'aurait pas forcément les moyens financiers.

Par ailleurs, nous avons une proposition d'acquisition de terrains sur la plaine Champagne, d'un montant de 200.000 euros, ainsi que rue Chopin, autours des tours mmH, pour un montant de 205.000 euros.

Enfin, un appel à projet a été lancé pour les terrains des anciennes tours de la SLH (espace central au Rond-Chêne).

## Les emprunts à venir

Nous ne souscrivons aucun emprunt en 2016. La démarche de renégociation des emprunts en cours se poursuivra, notamment avec la Caisse d'Épargne avec qui les discussions avancent.

## Le FCTVA

Le taux du FCTVA passera de 15,761 % à 16,404 %. La commune devrait encaisser environ 50.000 € de FCTVA en 2016.

## La taxe d'aménagement

Même si c'est très difficile à anticiper, nous devrions percevoir entre 40.000 et 50.000 € de taxe d'aménagement en 2016, mais nous devons en reverser la moitié à la CCBP.

## 4.6. Les dépenses d'investissement

Le contexte budgétaire évoqué plus haut ne permettra pas de réaliser beaucoup d'investissement.

Nous prévoyons essentiellement :

- des travaux de mise en accessibilité aux handicapés (36.000 € TTC) ;
- des mises aux normes électriques des bâtiments (25.000 € TTC) ;
- la réfection des sanitaires de l'école Champagne (30.000 € TTC) ;
- des mises aux normes de la sécurité incendie de l'école Brassens (11.000 € TTC) ;
- la réfection de la porte-haute (11.000 € TTC) ;
- une étude et des travaux relatifs au PPR mouvement de terrains (100.000 € TTC).

## 4.7. Les mesures à prendre

### La réalisation d'une analyse prospective

Afin de permettre au conseil municipal de faire les choix en connaissance de cause, une analyse prospective financière a été réalisée par les services municipaux.

La prospective financière est un exercice délicat car il est difficile d'estimer les dépenses et les recettes au-delà d'une année. C'est d'autant plus difficile dans le contexte actuel marqué par l'incertitude (en attente de la réforme de la DGF par exemple).

C'est pourtant un exercice plus que jamais nécessaire pour anticiper les évolutions des équilibres financiers mis à mal par la baisse des dotations de l'État, et pour dégager les grandes tendances.

## Les hypothèses prises en compte

Les hypothèses ayant servi à réaliser cette analyse sont les suivantes :

1. Baisse des charges à caractère général (eau, chauffage, fournitures...) :
  - a. En 2016 en raison des transferts des compétences voirie / propreté / déneigement / police / éclairage public (fourniture de voirie dont sel : - 13.000 € ; éclairage public : - 111.000 € dont 78.000 € d'électricité ; police : - 3.000 €) et à la vente de la MJC (- 5.600 €).
  - b. Baisse en 2017 des charges à caractère général (eau, chauffage, fournitures) grâce à la vente de l'ancienne mairie (- 13.800 €) et du BEA de la gendarmerie (- 14.900 €).
2. À compter de 2017, hausse de 0,5 % par an des charges à caractère général non transférées (inflation à volume constant).
3. Charges de personnel réduites au maximum en tenant compte :
  - a. Des transferts de compétences donc des agents correspondants.
  - b. De départs en retraite non remplacés quand c'est possible (dates de départ non certaines) :
    - Deux agents des ateliers municipaux et un agent des écoles partis en 2015.
    - Un agent des ateliers municipaux partant mi-2016.
    - Un agent de médiathèque en 2019
    - Un agent de médiathèque et un agent des ateliers municipaux en 2021.
    - Un agent du service jeunesse en 2023 (remplacée pour moitié).
  - c. Du non-remplacement d'un agent du service assainissement, en arrêt de longue durée depuis fin 2015, et d'un agent des ateliers municipaux, décédé récemment.
  - d. Du recrutement d'un CAE à 20 h aux espaces verts en mai 2016 afin de pallier l'interdiction des produits phytosanitaires.
  - e. D'un GVT de seulement 1 % par an, ce qui sera difficile à tenir.
4. Autres charges de gestion (subventions...) stabilisées.
5. Aucun nouvel emprunt.
6. Augmentation des produits des services (tout ce que la commune facture) de 1 % par an. Nécessite d'augmenter les tarifs tous les ans.
7. Transfert de l'eau et de l'assainissement à la CCBP (voir préambule) en 2020.
8. Prise en compte de la reconduction du fonds d'amorçage des rythmes scolaires (environ 25.000 € / an) et pérennisation de l'aide de la CAF (environ 25.000 € par an).
9. Impôts et taxes :
  - a. Baisse des contributions directes de 212.000 € (pacte fiscal = 4 points de TFPB transférés).
  - b. Baisse des allocations de compensation comme indiqué ci-avant.
  - c. Pas de hausse des taux pendant le mandat.
  - d. Hausse des bases de seulement 1 % par an.
  - e. Prise en compte des constructions de logements à venir (Champagne, Beau-Site...)

En K€

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Contributions directes	2 514	2 333	2 365	2 416	2 475	2 515	2 543	2 572	2 601	2 630	2 660	2 690	2 720
Attribution de compensation	71	-129	-91	-91	-91	-91	-91	-91	-91	-91	-91	-91	-91
Dot. de solidarité communautaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FNGIR	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Droits de place	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taxe sur les pylones électri.	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Taxe sur l'électricité	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94
Taxe sur l'énergie hydraulique	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les spectacles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taxe add. droits de mutation	106	106	106	106	106	106	106	106	106	106	106	106	106
Autres taxes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>2 792</b>	<b>2 410</b>	<b>2 480</b>	<b>2 531</b>	<b>2 590</b>	<b>2 630</b>	<b>2 659</b>	<b>2 687</b>	<b>2 716</b>	<b>2 745</b>	<b>2 775</b>	<b>2 805</b>	<b>2 835</b>

10. Dotations et participation :

- a. Attribution d'un fonds de concours annuel de 39.000 € par la CCBP (pacte fiscal). Attention, il existait un fonds de concours de 22.000 € par an, qui a été supprimé.
- b. Baisse de DGF de 87.000 € en 2016 et autant en 2017.
- c. Plus de R2 (redevance versée par le syndicat départemental d'électricité pour tous travaux d'éclairage public) en 2018 car plus de travaux d'éclairage public dès 2016.

11. Hausse de 1 % par an des autres produits de gestion (loyers perçus), sauf perte des loyers de la gendarmerie en 2017 (- 69.000 €).

12. Réalisation de l'ensemble des travaux prévus dans l'Ad'AP.

13. Création d'un espace jeunesse à la place de la salle Mozart (268.000 €), avec subvention de 120.000 €.

14. Très peu d'autres investissements à partir de 2017 avec probablement des difficultés à entretenir le patrimoine existant avec seulement 25.000 € par an de travaux de gros entretien (voir détail ci-après).

15. Sol de la salle Souchet en 2022 (100.000 €).

Détail des projets d'immobilisations corporelles + participation SPL															
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Participation SPL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Divers		12	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Mobilier			9	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Remplacement du parc informatique (5 PC par an)		9	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Remplacement du parc de véhicules (moyenne annuelle)		9	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Equipeement des écoles			3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Serveur			3	7											
Matériel		60	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Diag amiante et DPE				7											
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>91</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>30</b>										

Détail des projets de travaux d'investissement (travaux en régie exclus)															
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Logements			14	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Complexe sportif / autres équipements sportifs			8						100						
Espace jeunesse Rond-Ch'ne					268										
Travaux de gros entretien du patrimoine			23	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	
Travaux d'accessibilité PMR / ERP			36	22	173	163	249	282							
Mis en conformité électrique			25	25											
Travaux dans les écoles			45	25											
Travaux toiture			15	15	15										
Travaux forestiers			5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Divers			134						0	100	100	100	100	100	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>304</b>	<b>122</b>	<b>491</b>	<b>198</b>	<b>284</b>	<b>317</b>	<b>135</b>	<b>135</b>	<b>135</b>	<b>135</b>	<b>135</b>	<b>135</b>	

16. Des subventions d'investissement comme suit (avec beaucoup d'incertitudes) :

Détail des subventions d'investissement															
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
dont subvention du conseil général + amendes de police	89		22												
dont DETR (ex DGE) et autres subventions d'Etat	17		60	12	110	41	62	71	20	0	0	0	0	0	
dont subvention conseil régional				0											
dont fonds de concours CCBP	25														
dont remboursement de la CCBP sur voirie															
dont autres subventions (rés. Parl., CAF, DRAC)	26		13	0	55	10	10	10	20	10	10	10	10	10	
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>12</b>	<b>165</b>	<b>51</b>	<b>72</b>	<b>81</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	

17. La taxe d'aménagement divisée par 2 dès 2016 (50 % pour la CCBP).

18. En 2016, de la signature d'un BEA pour la gendarmerie (montant minimum estimé à 680.000 €, offre attendue pour le 31 mars 2016),

19. Des ventes de biens immobiliers :

- a. En 2016 : MJC (200.000 €), plaine Champagne (200.000 €).
- b. En 2017 : ancienne mairie (estimation France Domaine à 300.000 €), terrains rue Chopin (205.000 €) et une partie des terrains des anciennes tours SLH dits "de l'espace central" (estimation à 180.000 €).

## Les résultats

Malgré les efforts conséquents de maîtrise des dépenses et la prise en compte de ventes d'actifs en partie incertaines (tout au moins dans le montant espéré), on obtient les tendances suivantes :

- La section de fonctionnement, sans les reports, est déficitaire en 2016, 2017 et 2020.
- Avec les reports, elle est excédentaire mais ne permet pas de réaliser un virement à la section d'investissement suffisamment important pour équilibrer cette section à compter de 2020.
- Le solde cumulé des 2 sections (ou résultat brut, ou encore fonds de roulement) est négatif à compter de 2020. Il manque environ un million d'euros de 2023 à 2027 (en cumulé).

Dépenses de fonctionnement													
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	5464	4621	4530	4517	4518	4487	4293	4315	4324	4349	4385	4418	4454
Variation	8,79%	-15,42%	-1,98%	-0,27%	0,02%	-0,69%	-4,32%	0,51%	0,21%	0,58%	0,82%	0,76%	0,82%
Recettes de fonctionnement													
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	5556	4577	4485	4527	4595	4311	4345	4380	4415	4450	4486	4522	4559
Variation	9,14%	-17,62%	-2,02%	0,95%	1,50%	-6,18%	0,79%	0,80%	0,80%	0,80%	0,80%	0,81%	0,81%
Excédent de fonctt hors résultats exceptionnels	192	-4	-5	49	116	-138	90	102	128	138	137	139	139
Excédent de fonctionnement de l'année	92	-44	-45	10	77	-176	52	65	91	101	101	104	105
Variation	35%	-148%	2%	-122%	675%	-328%	-130%	24%	40%	11%	0%	3%	0%
Excédents antérieurs de fonct reportés	306	306	262	217	227	304	0	0	0	0	0	0	0
Virement théorique en investissement	93	0	0	0	0	128	53	65	91	101	102	104	105
<b>Solde (virement déduit)</b>	<b>306</b>	<b>262</b>	<b>217</b>	<b>227</b>	<b>304</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses d'investissement													
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	715	705	492	865	574	672	717	501	462	281	281	281	281
Variation	-35%	-1%	-30%	76%	-34%	17%	7%	-30%	-8%	-39%	0%	0%	0%
Recettes d'investissement													
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Total</b>	749	1387	894	330	275	249	271	236	176	176	176	176	176
Variation	-24%	85%	-36%	-63%	-17%	-10%	9%	-13%	-25%	0%	0%	0%	0%
Solde d'investissement de l'année (- si besoin ; + si excédent)	34	682	402	-534	-298	-423	-446	-265	-286	-104	-105	-105	-105
Virement de la section de fonctionnement	93	0	0	0	0	128	53	65	91	101	102	104	105
Solde d'exécution d'investissement reporté (+ si excédent ; - si déficit)	-321	-194	488	891	357	58	-236	-629	-829	-1024	-1027	-1030	-1030
<b>Excédent (+) ou déficit (-) d'investissement après virement</b>	<b>-194</b>	<b>488</b>	<b>891</b>	<b>357</b>	<b>58</b>	<b>-236</b>	<b>-629</b>	<b>-829</b>	<b>-1024</b>	<b>-1027</b>	<b>-1030</b>	<b>-1030</b>	<b>-1030</b>
<b>Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)</b>	<b>112</b>	<b>750</b>	<b>1108</b>	<b>584</b>	<b>362</b>	<b>-236</b>	<b>-630</b>	<b>-829</b>	<b>-1024</b>	<b>-1027</b>	<b>-1030</b>	<b>-1030</b>	<b>-1030</b>

- L'équilibre réel n'est pas respecté entre 2021 et 2027. Cela signifie que les ressources réelles ne couvriront pas le remboursement des emprunts en capital. Il ne sera donc pas possible de présenter un budget sincère en équilibre.
- Si nous ne faisons rien, le déficit du compte administratif sera supérieur à 10 % des recettes de fonctionnement. Nous nous y refusons.

## Nos mesures

Le prospective ci-dessus ne laisse aucun doute : même en admettant que les hypothèses de départ ne se réalisent pas et que, finalement, on ait davantage de recettes et moins de dépenses, la tendance d'un déséquilibre en 2021 est réelle. Il est donc indispensable de réagir rapidement en maximisant nos recettes et/ou en réduisant drastiquement nos dépenses.

La réduction des dépenses de fonctionnement, pratiquée depuis plusieurs années, a atteint ses limites si nous voulons conserver un certain niveau de service.

De même, la stabilité des taux des impôts locaux (qui n'ont pas varié depuis 2009), n'est hélas plus possible dans le contexte financier actuel si l'on veut préserver l'équilibre budgétaire et retrouver quelques marges de manœuvre.

C'est pourquoi il est aujourd'hui proposé d'agir à la fois :

- Sur les recettes, en ne baissant la taxe foncière que de 3 points (au lieu de 4).

La baisse de taxe foncière serait alors de 159.000 euros au lieu de 212.000 euros par an, soit un gain de 53.000 euros par an.

- Sur les dépenses, en supprimant les bus du collège.

Il faut rappeler que le transport des collégiens est une compétence du département, au même titre que les collèges. Le département transporte gratuitement les élèves qui habitent à plus de 3 kilomètres du collège. La communauté de communes transporte les élèves qui habitent entre 2 et 3 kilomètres. Pour les élèves qui habitent à moins de 2 kilomètres du collège, la commune s'est substituée depuis 2002 au département et a organisé un transport privé qui coûte 46.946 euros par an. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Mais les collégiens auront toujours la possibilité d'emprunter le SIT de la communauté de communes.

## Quels sont les résultats de ces mesures ?

Dépenses de fonctionnement														
	CA 14	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>5023</b>	<b>5451</b>	<b>4604</b>	<b>4483</b>	<b>4470</b>	<b>4471</b>	<b>4439</b>	<b>4245</b>	<b>4267</b>	<b>4276</b>	<b>4300</b>	<b>4336</b>	<b>4369</b>	<b>4405</b>
Variation	1,68%	8,53%	-15,53%	-2,64%	-0,28%	0,02%	-0,70%	-4,38%	0,51%	0,21%	0,58%	0,83%	0,77%	0,82%
Recettes de fonctionnement														
	CA 14	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>5091</b>	<b>5556</b>	<b>4631</b>	<b>4539</b>	<b>4582</b>	<b>4650</b>	<b>4367</b>	<b>4402</b>	<b>4437</b>	<b>4472</b>	<b>4508</b>	<b>4545</b>	<b>4581</b>	<b>4619</b>
Variation	-2,70%	9,14%	-16,66%	-1,98%	0,95%	1,50%	-6,10%	0,80%	0,80%	0,80%	0,80%	0,81%	0,81%	0,81%
Excédent de fonct hors résultats exceptionnels	85	205	66	96	151	218	-34	194	207	234	244	245	248	248
Excédent de fonctionnement de l'année	69	106	26	56	112	180	-72	157	170	197	208	209	212	214
Variation	-77%	54%	-75%	113%	99%	61%	-140%	-316%	9%	16%	6%	0%	2%	1%
Excédents antérieurs de fonct reportés	868	306	319	346	402	514	693	243	0	0	0	0	0	86
Virement théorique en investissement	630	93	0	0	0	0	378	400	170	197	208	208	127	104
<b>Solde (virement déduit)</b>	<b>306</b>	<b>319</b>	<b>346</b>	<b>402</b>	<b>514</b>	<b>693</b>	<b>243</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>86</b>	<b>196</b>
Dépenses d'investissement														
	CA 14	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1094</b>	<b>715</b>	<b>705</b>	<b>492</b>	<b>865</b>	<b>574</b>	<b>672</b>	<b>717</b>	<b>501</b>	<b>462</b>	<b>281</b>	<b>281</b>	<b>281</b>	<b>281</b>
Variation	-1%	-35%	-1%	-30%	76%	-34%	17%	7%	-30%	-8%	-39%	0%	0%	0%
Recettes d'investissement														
	CA 14	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Total</b>	<b>983</b>	<b>736</b>	<b>1387</b>	<b>894</b>	<b>330</b>	<b>275</b>	<b>249</b>	<b>271</b>	<b>236</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>176</b>
Variation	139%	-25%	88%	-36%	-63%	-17%	-10%	9%	-13%	-25%	0%	0%	0%	0%
Solde d'investissement de l'année (- si besoin ; + si excédent)	-112	21	682	402	-534	-298	-423	-446	-265	-286	-104	-105	-105	-105
Virement de la section de fonctionnement	630	93	0	0	0	0	378	400	170	197	208	208	127	104
Solde d'exécution d'investissement reporté (+ si excédent ; - si déficit)	-839	-321	-207	475	877	343	45	0	-46	-140	-229	-125	-22	0
<b>Excédent (+) ou déficit (-) d'investissement après virement</b>	<b>-321</b>	<b>-207</b>	<b>475</b>	<b>877</b>	<b>343</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>-46</b>	<b>-140</b>	<b>-229</b>	<b>-125</b>	<b>-22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)</b>	<b>-14</b>	<b>112</b>	<b>821</b>	<b>1279</b>	<b>857</b>	<b>739</b>	<b>243</b>	<b>-46</b>	<b>-140</b>	<b>-229</b>	<b>-126</b>	<b>-21</b>	<b>86</b>	<b>196</b>

En majorant les résultats d'environ 100.000 euros chaque année, la situation financière de la commune s'améliore grandement par rapport à l'hypothèse de départ :

- La section de fonctionnement, sans les reports, sera excédentaire, hormis en 2020.
- Le solde cumulé des 2 sections (ou résultat brut, ou encore fonds de roulement) est certes en déficit entre 2021 et 2025. Mais ce déficit reste peu important.
- L'équilibre réel est respecté.

# 5. Le budget de l'eau potable

## 5.1. Analyse financière du budget eau potable

L'analyse de la situation financière qui suit résulte du compte administratif prévisionnel connu au 18 février 2016. Les montants indiqués dans les tableaux suivants sont en milliers d'euros.

### Les résultats 2015

Le résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) est de +528.000 € pour les deux sections. Il tient compte des reports des années passées.

### L'épargne de gestion

L'épargne de gestion, qui correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante (c'est-à-dire les excédents de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles), atteint 130.000 € (contre 183.000 € en 2014).

### L'épargne nette

L'épargne nette est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt. Elle atteint 24.000 € (contre 69.000 € en 2014).

### La capacité de financement des investissements

En ajoutant à l'épargne nette les recettes réelles d'investissement, on obtient la capacité annuelle de financement des investissements. Ce montant ne tient pas compte des reports d'une année sur l'autre, ni des emprunts réalisés.

La capacité de financement des investissements était de 69.000 € en 2014. Elle diminue en 2015 à 24.000 €.

Solde intermédiaire de gestion	2012	2 013	2 014	2 015
Epargne de gestion	205	166	183	130
Epargne brute	187	133	141	98
Epargne nette	129	70	69	24
Recettes réelles d'investissement	14	8	0	0
Capacité de financement des investissements	143	78	69	24
Dépenses réelles d'investissement	127	75	63	36
Besoin de financement	-16	-4	-6	12
Nouveaux emprunts	0	300	0	0
Variation du fonds de roulement	16	304	6	-12
Reprise des résultats antérieurs	215	231	534	540
Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)	231	534	540	528

## 5.2. La structure et la gestion de la dette du budget eau potable

### L'en-cours de la dette du budget eau potable

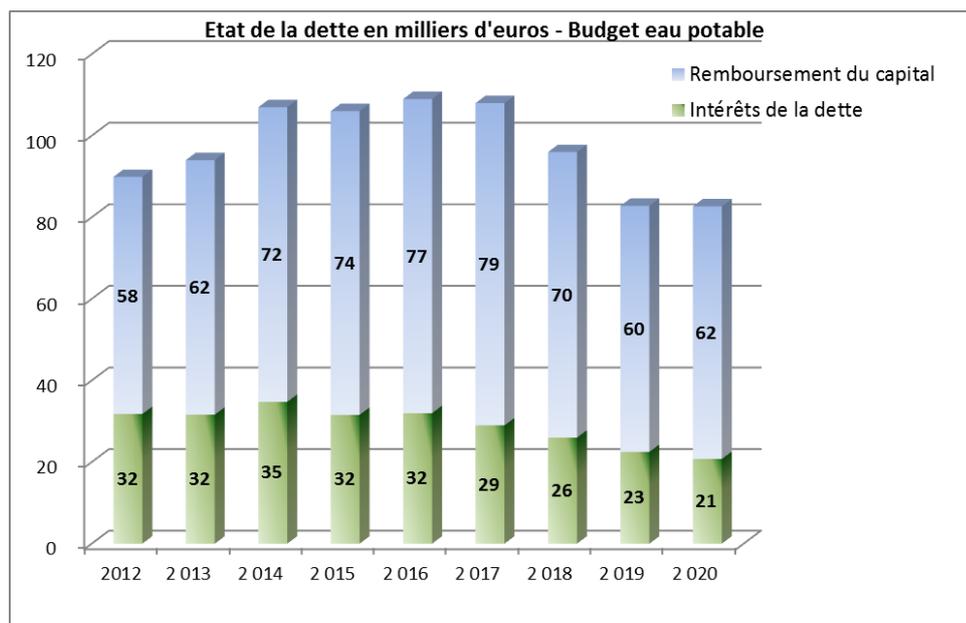
Le nombre d'emprunts est de 5 répartis auprès de 2 établissements prêteurs.

Les taux varient de 2,64 % à 4,59 %. 3 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 2 à taux variables.

Le tableau ci-dessous présente ce que sera l'encours de la dette en 2020, en milliers d'euros, si la commune ne réalise pas d'emprunt d'ici là, sauf ceux à taux zéro de l'agence de l'eau.

	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
En cours de la dette en capital au 31/12	838	1 076	1 003	929	892	831	778	734	687

## L'évolution de l'annuité du budget eau



## Les ratios d'endettement du budget eau

Ratios d'endettement	2012	2013	2014	2015
Encours de la dette / recettes réelles d'exploitation	140,1%	198,9%	172,4%	160,8%
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne brute (ans)	4,5	8,1	7,1	9,4
Annuité de la dette / épargne de gestion	43,9%	56,6%	58,3%	81,8%

Le ratio "capacité de désendettement" augmente en 2015, passant de 7,1 années en 2014 à 9,4 années en 2015, en raison de la baisse de l'épargne brute.

Le ratio annuité de la dette sur l'épargne de gestion, qui exprime la part des excédents de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles) utilisée par les remboursements d'emprunts passe de 58,3 % à 81,8 % en raison de la baisse de l'épargne de gestion.

Enfin, le ratio d'équilibre passe de 1,06 à 1,16. C'est l'indicateur le moins favorable qui montre que les recettes réelles de fonctionnement ne suffisent pas à payer les dépenses de fonctionnement et le remboursement des emprunts.

Equilibre	2012	2013	2014	2015
(dépenses de fonct + amortissmt dette)/recettes réelles de fonct	0,9	1,06	1,07	1,16

## 5.3. Les perspectives du budget eau 2016

### Le prix de l'eau

Le résultat comptable égal à -15.000 € en 2015 montre que la section de fonctionnement est désormais en déficit.

	2012	2013	2014	2015
Résultat d'exploitation	111	65	73	16
Résultat financier	-32	-32	-35	-32
Résultat exceptionnel	14	-2	-8	0
Résultat comptable	93	32	31	-15

Cela signifie que l'eau est vendue moins chère que ce qu'elle coûte réellement. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 14 décembre 2015, d'augmenter le prix de l'eau, passant le m<sup>3</sup> consommé de 1,10 € à 1,13 €.

## Les salaires affectés au budget eau

Afin de mieux correspondre à la réalité, la part des salaires des agents affectée au budget eau a été recalculée en tenant compte de tous les agents qui, même pour une part minime de leur temps de travail, participent au service de l'eau potable.

Ainsi, les salaires que le budget eau devra "rembourser" au budget communal passeront de 150.000 € en 2015 à 186.000 € en 2016.

## Les investissements possibles en 2016

La section de fonctionnement, déficitaire, ne permet pas de dégager des marges pour financer l'investissement. Toutefois, grâce aux excédents d'investissement reportés (249.000 €), il sera possible de réaliser les investissements suivants :

- Étude du décolmatage des drains du puits Ranney : 8.000 € HT.
- Immobilisations corporelles :
  - Compteurs à tête émettrice : 20.000 € HT.
  - Remplacement de batterie pour la supervision : 2.500 € HT.
  - Achat d'une fusée de fonçage : 7.000 € HT.
- Travaux d'amélioration du rendement :
  - Travaux sur branchements vétustes : 25.000 € HT.
  - Sectorisation Toulaire, création de vannes : 19.000 € HT.
  - Autres travaux d'amélioration : 40.000 € HT.
- Autres travaux :
  - Remplacement canalisation surpression : 12.000 € HT.
  - Remplacement du portail puits Ranney : 2.500 € HT.
  - Remplacement du portail du château d'eau : 1.000 € HT.
  - Défense incendie : 13.000 € HT.
  - Décolmatage des drains du puits Ranney : 66.000 € HT.
  - Installation d'une pompe (puits Ranney) : 16.000 € HT.

Ces investissements entraîneront une baisse importante du résultat brut de l'année 2016, qui passera de 528.000 € en 2015 à environ 300.000 € en 2016, si tous les travaux sont réalisés et payés.

## Les subventions

Les subventions qu'il est possible de mobiliser auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse le seront<sup>1</sup>. Elles dépendront des travaux qui seront décidés au moment du vote du budget. On peut espérer 10.000 €.

## Les emprunts

Les travaux de canalisations effectués pour améliorer le rendement du réseau ouvre la possibilité de souscrire auprès de l'agence de l'eau un prêt à taux zéro sur ces mêmes travaux (40 % du montant des travaux, soit environ 40.000 €).

<sup>1</sup> 10 % de subvention sur les travaux de canalisations effectués pour améliorer le rendement du réseau. Prêt à taux zéro sur ces mêmes travaux (40 %). 35 % de subvention sur l'achat de matériel destiné à améliorer le rendement.

# 6. Le budget de l'assainissement

## 6.1. L'analyse financière du budget assainissement

L'analyse de la situation financière qui suit résulte du compte administratif prévisionnel connu au 18 février 2016.

### Les résultats 2015

Le résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) est de +708.000 € pour les deux sections. Il tient compte des reports des années passées.

### L'épargne de gestion

L'épargne de gestion, qui correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante (c'est-à-dire les excédents de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles), augmente en 2015 pour atteindre 253.000 € (contre 163.000 € en 2014).

### L'épargne nette

L'épargne nette est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt.

Tout en restant délicate, la situation s'améliore puisqu'elle se monte à -45.000 € en 2015 (contre -150.000 € en 2014).

### La capacité de financement des investissements

En ajoutant à l'épargne nette les recettes réelles d'investissement, on obtient la capacité annuelle de financement des investissements. Ce montant ne tient pas compte des reports d'une année sur l'autre ni des emprunts réalisés.

Sans les reports, la capacité de financement des investissements est désormais négative en 2015 (-45.000 €).

Solde intermédiaire de gestion	2012	2 013	2 014	2 015
Epargne de gestion	197	298	163	253
Epargne brute	140	201	44	154
Epargne nette	50	90	-150	-45
Recettes réelles d'investissement	366	454	384	0
Capacité de financement des investissements	416	544	234	-45
Dépenses réelles d'investissement	732	1 617	869	17
Besoin de financement	317	1 073	635	62
Nouveaux emprunts	500	1 560	0	0
Variation du fonds de roulement	183	487	-635	-62
Reprise des résultats antérieurs	735	918	1 405	770
<b>Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)</b>	<b>918</b>	<b>1 405</b>	<b>770</b>	<b>708</b>

## 6.2. La structure et la gestion de la dette du budget assainissement

### L'en-cours de la dette du budget assainissement

L'encours de la dette est passé de 3.520.000 € en 2014 à 3.321.000 € en 2015.

Le nombre d'emprunts est de 5 répartis auprès de 4 établissements prêteurs.

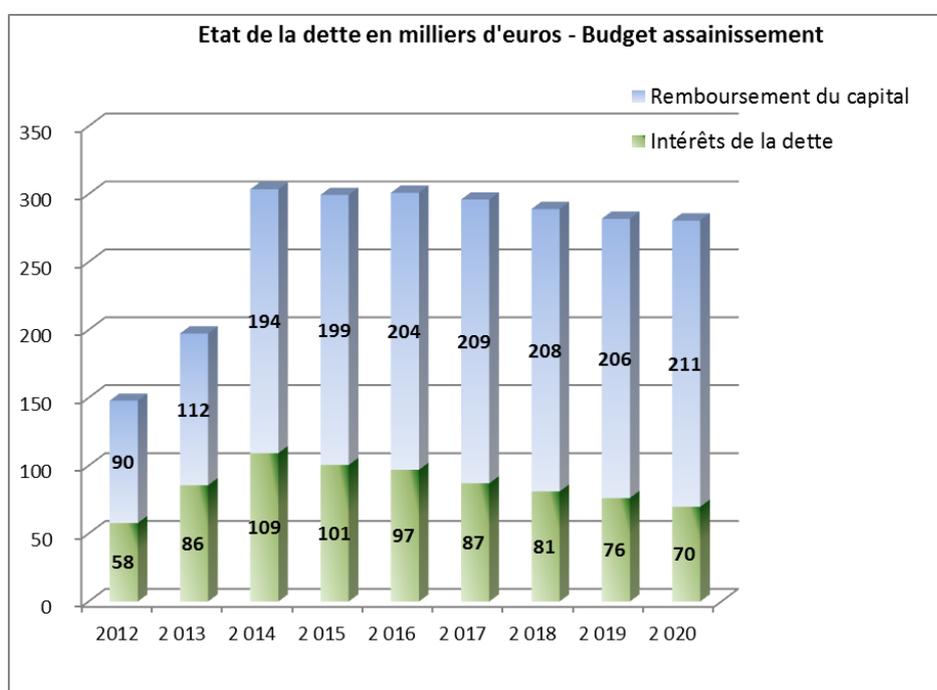
Les taux varient de 1,58 % à 4,85 %. 4 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 1 à taux variables.

Le tableau ci-dessous présente ce que sera l'en-cours de la dette jusqu'en 2020, en milliers d'euros, si la commune ne réalise pas d'emprunt d'ici là.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En cours de la dette en capital au 31/12	2 266	3 715	3 520	3 321	3 117	2 908	2 700	2 495	2 284

### L'évolution de l'annuité du budget assainissement

Le gros emprunt de 2013 pour financer la station d'épuration a entraîné inévitablement une hausse des annuités de remboursement.



### Les ratios d'endettement du budget assainissement

	2012	2013	2014	2015
En cours de la dette en capital au 31/12	2 266	3 715	3 520	3 321
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne brute (ans)	16,2	18,4	79,6	21,6
Annuité de la dette / épargne de gestion	75,2%	66,3%	185,7%	118,6%
<b>Equilibre</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
(dépenses de fonct + amortissmt dette)/recettes réelles de fonct	1,1	1,0	1,5	1,3

Le ratio "capacité de désendettement", le ratio "annuité de la dette sur épargne de gestion" et le ratio d'équilibre s'améliorent grandement mais restent défavorables.

Cette situation s'explique par les travaux extrêmement lourds qui ont été réalisés pour rénover la station d'épuration, et par la faiblesse de l'épargne.

## 6.3. Les perspectives du budget assainissement 2016

### Le fonctionnement

En raison d'une hausse des recettes perçues au titre de la surtaxe assainissement (524.000 € en 2015 contre 483.000 € en 2014) et de la perception de la prime pour épuration (18.000 €) non perçue en 2014, la section de fonctionnement est légèrement excédentaire en 2015 de 26.000 €, alors qu'elle était en déficit (-63.000 €) en 2014.

	2012	2 013	2 014	2 015
Résultat d'exploitation	98	193	56	125
Résultat financier	-58	-86	-109	-101
Résultat exceptionnel	1	-11	-10	2
Résultat comptable	41	97	-63	26

### Les salaires affectés au budget assainissement

Comme pour le budget eau, la part des salaires des agents affectée au budget assainissement a été recalculée en tenant compte de tous les agents qui, même pour une part minime de leur temps de travail, participent au service de l'assainissement.

Ainsi, les salaires que le budget eau devra "rembourser" au budget communal passeront de 150.000 € en 2015 à 144.000 € en 2016.

### Les investissements possibles en 2016

Les investissements qui seront proposés pour le vote du budget 2016 sont les suivants :

- Travaux sur les postes de refoulement : 40.000 € HT.
- Travaux sur le collecteur des Tremblots : 30.000 € HT.
- Travaux d'amélioration de la collecte (rue de Châtillon, cantine) : 50.000 € HT.
- Mise en conformité des déversoirs d'orage : 5.000 € HT.

### Les subventions

Il n'y aura pas de subventions en 2016.

### Les emprunts

La commune n'aura pas recours à l'emprunt en 2016.

## 7. Engagements pluriannuels

---

La commune n'a pas d'engagements pluriannuels.